



PRÉFET DES YVELINES

Liberté

Égalité

Fraternité

**Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de
l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France**

Unité départementale des Yvelines



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) 15 DÉCEMBRE 2021

INSTALLATION STORENGY SAINT ILLIERS LA VILLE



PRÉFET DES YVELINES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Situation administrative et suivi**
- **Action de l'inspection des installations classées en 2021**
- **Perspectives 2022**

Situation administrative et suivi

- Site SEVESO Seuil HAUT (SEVESO III)
- Arrêté d'autorisation du 2 février 2010 réglementant l'exploitation du site
- Classement des installations suite à l'évolution de la nomenclature
 - rubrique 4718 (AS) : le stockage de gaz relève de la législation ICPE
 - rubrique 2910-B (A) (Économiseurs)
 - rubrique 2910-A2 5D) (Chaudières, groupes, TEG)
 - rubrique 4331 (E) (liquides inflammables)

Situation administrative et suivi

Risques accidentels :

Arrêté du 19/05/2017 actant la révision de l'étude de dangers et renforçant certaines prescriptions

- moyens de protection incendie particuliers (suppression FM200)
- programme de forage ou d'intervention sur les puits
- fermeture des puits
- dispositions environnementales

Modifications

2021 : Pas de modification des installations

- 2 dossiers pour des nouvelles installations :
 - Instruction en cours, des prescriptions complémentaires seront présentées au CODERST en janvier 2022
 - Panneaux photovoltaïques pour autoconsommation installation non-classée ICPE
 - Installation d'avitaillement en GNC (gaz naturel comprimé) pour des véhicules STORENGY installation non-classée : débit faible ($< 80 \text{ m}^3/\text{h}$) et masse totale de gaz < 1 tonne

Action de l'inspection IC (1/3)

- **Inspection ICPE en octobre 2021**

Thèmes abordés :

- suivi des mesures de maîtrise des risques (MMR) sur le site d'exploitation,
- suivi des contrôles réglementaires (électricité, protection contre le risque foudre...),
- suivi des observations relevées lors de l'inspection de 2020,
- suivi du démantèlement d'anciennes installations,
- visite des sites pour les installations projetées (portés à connaissance)

Aucune non-conformité constatée.

Action de l'inspection IC (2/3)

- **Inspection ESP (équipements sous pression) en octobre 2021**
 - visite de surveillance du parc

Aucune non-conformité constatée.

Action de l'inspection IC (3/3)

Action Nationale Post-Lubrizon - bande des 100 mètres septembre et octobre 2021

- Visite des sites et contrôles des activités exercées,
 - Rappel des risques,
 - Connaissances des dangers induits (internes et externes),
 - Mesures à prendre en cas de déclenchement des sirènes,
 - Moyens de défense incendie interne.
-
- Pas de non-conformités relevées, mais une demande générale pour plus d'information sur les mesures à prendre en cas de déclenchement d'alerte.
-
- 1 observation : STEP de St illiers-la-Ville sans moyen de communication :
 - pas de téléphone fixe
 - absence de réseau mobile sur le site de la STEP et toute sa zone d'accès

Perspectives 2022

- Inspection du site (ICPE)
- Observation d'un exercice POI (programmé par l'exploitant ou déclenchement inopiné par l'inspection.
- Instruction de la révision quinquennale de l'EDD,
- Fin d'instruction des portés à connaissance (passage au CODERST le 11/01/2022)

- Instruction de nouveaux dossiers de modifications ?

Merci de votre attention